

REVENU MINIMUM ETUDIANT 2023/2024 Liste des pièces justificatives à fournir

Avant le 15 novembre 2023

Veuillez fournir les <u>copies</u> LISIBLES et COMPLETES de tous les documents suivants :

	Carte d'identité ou de séjour
	Livret de famille des parents (complet = pages des parents et des enfants)
	Attestation de paiement CAF des trois derniers mois
	Carte d'étudiant 2023/2024 (études supérieures après le Bac)
	Certificat de scolarité rentrée 2023
	Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture électricité, gaz
ou e	au, quittance de loyer) <u>ET</u> datant d'un an (car l'étudiant doit habiter depuis
plus	d'un an sur la commune)
	Attestation d'hébergement si l'étudiant n'a pas de justificatif de domicile à
son	nom et prénom (joindre également la pièce d'identité et le justificatif de
dom	icile de l'hébergeant)
	Justificatif de bourse
	Avis d'imposition de l'étudiant (si déclaration individuelle) ET des deux
pare	nts (même en cas de séparation ou de divorce) – Avis d'imposition 2023 sur
les r	evenus 2022
	Relevé d'identité bancaire de l'étudiant
Des pièces complémentaires pourront vous être demandées en fonction de la situation familiale du foyer.	

N.B: Si votre demande de Revenu Minimum Étudiant est acceptée, il vous faudra fournir, sans rappel de notre part, une attestation de présence ou d'assiduité aux travaux dirigés du 1er semestre de l'année 2023/2024 en mars 2024. Les certificats de scolarité ou les attestations d'inscription ne seront pas acceptés. Il sera nécessaire de respecter la date fixée pour la remise de ces documents, celle-ci vous sera communiquée dans le courrier de notification d'attribution du Revenu Minimum Étudiant.